



---

**AVIS PUBLIC**  
*Relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie  
municipale*

*(Art. 12 Lois sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)*

---

AVIS public-vous est donné, par le soussigné Directeur général, que le règlement qui suis sera adopté par l'administrateur de Ville de Schefferville le 17 décembre 2019 :

❖ **RÈGLEMENT N° 01-19 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Ces deux règlements établissent les valeurs de la municipalité et les règles de conduite applicables aux élus et employés municipaux pour prévenir :

- Les conflits d'intérêts ;
- L'utilisation personnelle de ressources municipales ;
- L'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels ;
- Les abus de confiance et la malversation ;
- Le respect du processus décisionnel ;
- L'obligation de loyauté après mandat ;
- Les mécanismes de contrôle et de prévention des manquements aux règles déontologiques ;
- Et les sanctions applicables en cas de manquement.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau à la Ville de Schefferville au 505, rue Fleming, Schefferville, (QC) G0G 2T0.

DONNÉ à Schefferville, en ce 10 décembre 2019.

Nabil Boughanmi  
Directeur général, secrétaire-trésorier